

Parc national
de La Réunion

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 13 AVRIL 2017

DÉLIBÉRATION N°BCA-2017-015 : PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION HYDRO REUNION

Le Bureau du Conseil d'administration du Parc national de La Réunion,

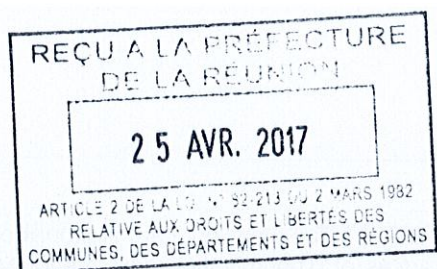
- Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.331-1 et suivants et R.331-34,
- Vu le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion,
- Vu le décret n° 2014-49 du 21 janvier 2014 portant approbation de la Charte du parc national,
- Vu la délibération N°CA-2016-010 du Conseil d'administration relatif au cadre d'intervention de l'Établissement
- Vu la demande formulée par l'association HYDRO-REUNION dans le cadre du financement d'un projet sur les enjeux et les méthodes de restauration de la continuité écologique des hauts de La Réunion - Usages et patrimoine
- Vu la fiche de synthèse de demande de subvention n° 2017-035
- Considérant la nécessité d'améliorer les connaissances relatives aux espèces et aux habitats aquatiques, de collecter et de valoriser des données sur l'eau en cohérence avec le SIE (Système d'Informations sur l'Eau), d'identifier des potentielles zones en bon état écologique, d'apporter des pistes de priorisation pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau et de préserver les zones amont, de contribuer à un argumentaire pour des plans de gestion adaptés aux problématiques mises en évidence.
- Considérant que ces projets sont en liens avec le Plan d'action du Parc national - action 0803 F : Études des écosystèmes des hauts bassins versants

Après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres du Bureau du Conseil d'administration présents ou représentés :

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer une subvention d'un montant de 29 662,18 € à l'association HYDRO-REUNION pour co-financer le projet sur les enjeux et les méthodes de restauration de la continuité écologique des Hauts de La Réunion - Usages et Patrimoine.



Parc national
de La Réunion

Fiche de synthèse – Demande de subvention 2017 – 035

Intitulé du projet	Projet enjeux et méthodes de restauration de la continuité écologique des Hauts de la Réunion- Usages et Patrimoine, PUSH-UP	
Demandeur	HYDRO REUNION	
Adresse	BP 16 – ZI Les Sables, 97 427 L'ETANG SALE	
Date de demande	<input checked="" type="checkbox"/> complet	<input type="checkbox"/> non complet
Budget total du projet	<input checked="" type="checkbox"/> budget détaillé fourni	<input type="checkbox"/> budget détaillé non fourni
Subvention sollicitée	29.662,18 Euros	11,3 %:
	<input checked="" type="checkbox"/> Première demande	<input type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> complément
Lieu de l'opération	Ce projet s'intéresse à cinq bassins versants de l'île: - La Rivière Saint Étienne - La Rivière des Roches - La Rivière du Mât - La Rivière des Galets - La Rivière Saint Denis	
Descriptif du projet	<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances relatives aux espèces et aux habitats aquatiques- - Collecter et valoriser des données sur l'eau, en cohérence avec le SIE (Système d'Informations sur l'Eau), - Identifier des potentielles zones en bon état écologique, - Apporter des pistes de priorisation pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau et préserver les zones amont, - Contribuer à un argumentaire pour des plans de gestion adaptés aux problématiques mises en évidence. <p>Ce projet se divise en trois actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 1 : Etude des enjeux écologiques relatifs aux zones amont. Cette action devrait permettre de mieux quantifier le rôle écologique des zones amont des cours d'eau. Ces zones présentent un enjeu important au regard de la continuité écologique du fait de la présence de nombreux obstacles anthropiques entre la mer et ces dernières. - Action 2 : Proposition de méthodes de restauration de la continuité écologique adaptées au contexte local – Montaison. Suite à des suivis précédemment menés sur des passes à Cabots bouche-ronde, des recommandations d'amélioration de ces ouvrages ont été prescrites. Cependant, aucune évaluation chiffrée de l'efficacité de ces passes à Cabots bouche-ronde n'a encore été réalisée, elle constitue l'objectif principal de cette action 2. - Action 3 : Proposition de méthodes de restauration de la continuité écologique adaptées au contexte local – Dévalaison. L'objectif de cette action est d'étudier l'efficacité des nouvelles technologies disponibles sur le marché afin d'être en mesure de proposer des méthodes de restauration de la dévalaison pour la prochaine révision des classements de cours d'eau. 	
Liens avec le Plan	0803F Etudes des écosystèmes des hauts bassins versants	

d'action du Parc national											
Intérêt pour le Parc national	<p>Le projet est né d'une volonté commune d'Hydrô Réunion, du Parc National et de l'ONEMA d'amélioration des connaissances et d'optimisation des méthodes utilisées pour l'atteinte ou la restauration du bon état des masses d'eau. Ces partenaires souhaitent réaliser un projet ambitieux d'étude des enjeux et de développement de méthodes de restauration de la continuité écologique au sein des cours d'eau de l'île de La Réunion. Le projet PUSH-UP permet d'appréhender les enjeux liés à la continuité écologique dans leur ensemble ainsi que de proposer des méthodes de restauration de cette dernière, adaptées au contexte local.</p> <p>Cette étude comble les lacunes de connaissances sur les milieux aquatiques dans le cœur du Parc national de La Réunion qui, jusqu'alors, faisaient défaut. En évaluant dans quelles mesures les zones amont des bassins versants pourraient servir de réservoirs biologiques après les fortes crues, cette étude vient quantifier le rôle assuré par ces zones situées en cœur de Parc national.</p>										
Partenaires	FEDER, ONEMA										
Plan de financement	<table border="1"> <tr> <td>Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)</td> <td>183.545,08 €</td> </tr> <tr> <td>ONEMA (AFB)</td> <td>49.000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Parc national</td> <td>29.662,18 €</td> </tr> <tr> <td>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</td> <td>1.125,74 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>263.333,00 €</td> </tr> </table>	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	183.545,08 €	ONEMA (AFB)	49.000,00 €	Parc national	29.662,18 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1.125,74 €	TOTAL	263.333,00 €
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	183.545,08 €										
ONEMA (AFB)	49.000,00 €										
Parc national	29.662,18 €										
Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1.125,74 €										
TOTAL	263.333,00 €										
Critères d'évaluations retenues	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations relatives à la restauration de la continuité écologique: x 3 (une par action) - Proposition de méthodes innovantes pour la restauration de la continuité écologique : x 1 - Article scientifique: x 3 - Rapports: x 3 (un par action) - Bilan financier 										
Imputation budgétaire	<p>Pluriannuel <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Si oui précisez le calendrier prévisionnel de paiement : 60 % en 2017 ; 40 % en 2018</p> <p>Exercice : 2017 et 2018 Organisation budgétaire : SEP (Intervention) Opération : 0803F / Etudes des écosystèmes des hauts bassins versants Destination : COB 1.1 Analytique : la plupart des communes de l'île, cœur et aire d'adhésion</p>										

6. Budget⁵ du projet

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	78 602	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1 125,74
Prestations de services	55 800	74 - Subventions d'exploitation²	262 207,26
Achats matières et fournitures	22 802	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	12 587	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	12 587	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Parc national Réunion	29 662,18
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	146 558	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	183 545,08
Rémunération des personnels	146 558	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	49 000
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	25 586		
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	263 333	TOTAL DES PRODUITS	263 333

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	87 - Contributions volontaires en nature
860 - Secours en nature	870 - Bénévolat
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	871 - Prestations en nature
862 - Prestations	
864 - Personnel bénévole	875 - Dons en nature
TOTAL	TOTAL
0	0

La subvention sollicitée de.....262207€⁶, objet de la présente demande représente11,31% du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

ARTICLE 2 :

Le Directeur de l'établissement public est chargé de l'exécution de la présente délibération qui entre en vigueur à la date de sa publication au recueil des actes administratifs du Parc national de la Réunion et conformément au délai fixé par l'article R331-44 du Code de l'environnement.

Fait à la Plaine-des-Palmistes, le 14 avril 2017

Le Président

Daniel GONTHIER

Le Directeur par intérim

Emmanuel BRAUN



Diffusion et publication :

Recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion
Affichage siège (2 mois)

Date de publication :	26/04/17
Date d'affichage	26/04/17
Date de retrait	